

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 mars 2021 de M^{me} Léonore Baehler: «Comment la Ville de Genève entend-elle protéger sa biodiversité?»

TEXTE DE LA QUESTION

Dans la nuit du jeudi au vendredi 19 février 2021, un jeune cerf a été abattu par la police alors qu'il s'était égaré dans le cimetière de Châtelaine¹.

Cet animal était bien connu des habitants fréquentant les campagnes Cayla et Masset, derniers domaines non densifiés de cette partie de la ville de Genève jouxtant la commune de Vernier. Dans ces anciens domaines riches en milieux naturels, il est fréquent d'apercevoir la faune sauvage, le site étant proche des bords du Rhône. Cette faune précieuse mérite que l'on s'en préoccupe tout particulièrement maintenant que le Canton a non seulement adopté sa stratégie pour la biodiversité mais également le plan d'action qui en découle et qui doit être déployé dès cette année. Le fait de voir le cerf, symbole par excellence de la biodiversité, apparaître en ville devrait être considéré comme un succès de la politique menée en matière de biodiversité.

Je pose les questions suivantes:

- L'abattage de ce cerf en plein milieu urbain dans notre canton et ville sans chasse, qui plus est l'année au cours de laquelle le plan d'action pour la biodiversité doit être déployé, aurait-il pu être évité?
- Quel niveau et quelle instance furent responsables des prises de décisions? La Ville aurait-elle pu jouer un rôle afin de peut-être influencer positivement sur l'événement?
- Quels étaient les «spécialistes sur place qui ont décidé d'abattre l'animal»?
- Pourquoi n'a-t-on pas fait appel aux compétences présentes sur le canton en matière de pratiques d'anesthésie sur les ongulés sauvages alors même que ces compétences sont reconnues et que des cantons tels que Bâle ou Zurich y font appel?
- Ce cerf était bien connu des habitants, comment est-il possible que l'information n'ait pas circulé dans les instances officielles, qu'elles soient municipales ou cantonales? Qu'en était-il de l'information des gardes sur la faune en milieu urbain?
- Sachant que pour endormir les ongulés avec un tir de flèches sédatives, il est impossible d'y parvenir sans être à moins d'environ 20 m de l'animal

¹ <https://www.tdg.ch/un-cerf-paie-de-sa-vie-un-egarement-au-cimetiere-692274623056>

et sachant que compte tenu de la configuration des lieux le tir était rendu d'autant plus difficile, pourquoi n'y a-t-il eu qu'une seule personne assignée à la tâche alors qu'il y avait un nombre impressionnant de forces de l'ordre présentes et qu'on aurait pu utiliser la méthode dite de panneautage pratiquée d'ordinaire pour les ongulés, à savoir le rabattre vers un filet afin de pouvoir l'endormir une fois immobilisé¹?

- Quand est-ce qu'un cerf a mis en danger la vie de quiconque davantage que la circulation automobile dans cette ville?

A Bâle, alors que les autorités pour des raisons de sécurité étaient prêtes à abattre les chevreuils d'un cimetière à Hörnli, l'indignation soulevée et relayée par une pétition signée par plus de 80 000 personnes a abouti à une table ronde organisée avec les milieux associatifs ayant soutenu la pétition et a permis d'instaurer un nouveau concept qui laisse vivre les chevreuils du cimetière Hörnli².

Avec cette apparition autant inattendue que bienvenue de la vie sauvage en milieu urbain à Genève, il est temps de questionner le rôle de la Ville dans ce contexte. Le cerf, notre plus grand mammifère sauvage, est par excellence l'ambassadeur de la biodiversité à Genève.

Personne ne souhaite que celui abattu à Châtelaine devienne l'ambassadeur d'un manque violent de nos autorités à protéger et valoriser la vie sauvage.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Tout d'abord, il sied de rappeler que le cerf en question a été abattu par un tireur d'élite du groupe d'intervention de la police cantonale sur ordre du commissaire de police présent sur les lieux.

En ce qui concerne la présence de services de la Ville de Genève sur les lieux de l'événement, le Service d'incendie et de secours (SIS) et le Service de la police municipale (SPM) ont effectivement été engagés.

Lorsque le SIS est arrivé sur place, appelé par des témoins, les gardes de l'environnement étaient déjà présents. Le SIS était uniquement force concourante. Le SPM, quant à lui, a été mobilisé pour boucler le périmètre du cimetière et faire évacuer celui-ci, ainsi que le chemin François-Furet.

Plusieurs heures après le début de l'opération, à la nuit tombée, l'ordre a été donné par la police cantonale d'abattre ce cerf.

¹ <http://www.espaces-naturels.info/techniques-pour-capter-cervides-en-montagne-fins-scientifiques>

² <https://www.lematin.ch/story/hoernli-les-chances-de-sauver-les-chevreuils-sont-bonnes-585722415175>

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif n'est pas à même de répondre aux questions posées et regrette bien entendu le sort qu'a connu cet animal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:

Marie Barbey-Chappuis